

Image not found or type unknown



Ma demande de naturalisation pourrait - t - elle être refusée?

Par **tangotango**, le **06/03/2015** à **14:04**

Bonjour,

Je suis en France depuis le 1er septembre 1999. J'ai été régularisé en 2010 et je suis en cdi depuis quatre ans. Je suis pacsé et ma compagne est française. Elle est aussi en cdi. Nous avons deux enfants ensemble qui sont aussi français. Je n'ai aucun passé criminel et je ne suis pas redevable en vers l'état. J'ai été sportif de haut niveau il y a quelques années de cela. Je souhaiterais introduire une demande de naturalisation par décret. Ma question est de savoir si la naturalisation pourrait m'être refusée? Si oui, pour quels motifs s' il vous plaît?

Sincèrement votre,

TANGOTANGO.

Par **louison123**, le **06/03/2015** à **14:57**

Si vous remplissez les conditions, il n'y a aucune raison :
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>